

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018, à 20h00, à la salle du conseil, située au 128, route Coulombe, le projet du règlement numéro 314-2018 intitulé «Règlement no 314-2018 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Isidore et modifiant le règlement no 238-2012 (284-2016)» sera soumis pour adoption.

Le projet de règlement vise à interdire à tout employé de la municipalité d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la municipalité.

Le présent avis est donné conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

QUE toute personne qui désire consulter le projet de règlement numéro 314-2018 peut s'adresser au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce treizième (13^e) jour de septembre deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le treizième (13^e) jour de septembre 2018, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 septembre deux mille dix-huit (2018).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière